

COMPTE-RENDU DU SE-UNSA **CAPD du 6 avril 2021**

Présents : Mme Rémer (DASEN), Mme Schmitt (IEN Adjointe), Mr Carrante (le Secrétaire Général) , Mme Payet (chef de la Diper). Mme Pignier (IEN de Bourg II), M. Lions (IEN de Bresse), Mr Blanc (IEN Bourg 3), Mme Vuillaume (IEN Belley), M. Massard (IEN Bellegarde), Mme Jeandrot (IEN Prélémentaire).

Secrétaire Adjoint de séance : Morgan Vincent pour le snuipp.

Déclarations liminaires **Se-Unsa** (jointe), Snuipp et FO.

Réponses de Madame la DASEN:

I. Approbation du procès-verbal des la CAPD du 26 juin 2020.

PV adopté à l'unanimité. En haut de la page 4, soit 2022.

II. Recours relatifs au rendez-vous de carrière et à l'avancement accéléré d'échelon au titre de l'année 2020.

Révisions de l'avis :

- Pour le 6^{ème} échelon : aucune demande de révision.
- Pour le 8^{ème} échelon : 8 demandes de révision
 - ✓ 7 avis satisfaisant : 5 ont obtenu après recours gracieux très satisfaisant. 2 ont été maintenus et 1 formule 1 recours.
 - ✓ 1 avis très satisfaisant : l'avis a été maintenu après recours gracieux. L'enseignant formule un recours.
- Pour le 9^{ème} échelon : 7 demandes de révision
 - ✓ 3 avis satisfaisant : 2 ont obtenu après recours gracieux très satisfaisant 1 a été maintenu et formule un recours.
 - ✓ 4 avis très satisfaisant 2 ont obtenu excellent après recours gracieux, 2 ont été maintenus et 1 formule un recours.

Recours de la CAPD :

- 8^{ème} échelon :
 - Les 2 recours n'ont pas reçu d'issue positive.
- 9^{ème} échelon :
 - L'avis satisfaisant a obtenu un passage à très satisfaisant.
 - L'avis très satisfaisant n'a pas reçu d'issue positive et donc restera très satisfaisant.

DASEN : Chacun des enseignants sont parfaitement impliqués et positionnés pour poursuivre dans un contexte éprouvant depuis un an. Nous nous positionnons au-delà du contexte sanitaire. C'est tout un parcours professionnel qui est pris en compte. Dans ce cadre, ce qui me semble juste c'est de maintenir les avis pour les 2 recours au 8^{ème} échelon.

La formulation d'un recours est un droit.

Demande des élus d'une clé de lecture avec éléments observables académiques en construction. En collège d'IEN point sur les PPCR, nous n'avons pas pu aller jusqu'au bout, car nous devons revoir nos priorités dans ce contexte actuel c'est toujours en cours de finalisation pour que cela soit communiqué.

Un courrier va être adressé aux collègues qui leur indiquera le résultat du recours et sera indiqué qu'elles pourront être reçus. Quel poids occupe le rôle de directeur ? référentiel métier du directeur école, les items ne sont pas entendus de fait que celle d'un adjoint.

6 enseignants ont reçu leur notification avec retard, il y a eu un dysfonctionnement signalé à la DSI. Ils ont alors les mêmes délais de recours.

Il y aura une CAP Promotions fin mai début juin, ce sera la dernière.

III. Questions diverses

A. Questions du Se-Unsa

- **Affectations** : Y-a-t-il eu des réaffectations en cours d'année scolaire ? Si oui, sur quels postes ?
18 réaffectations depuis le 1^{er} septembre dernier, 9 réaffectations pour gérer des situations individuelles particulières, 3 suite réintégration de détachement, 6 en raison de changement de quotité de service
- **Démissions** : Pourrions-nous avoir le nombre de démissions depuis la rentrée ?

	2019	2020	évolution
Démissions PE/instituteurs	19	27	+8
Démissions PES	6	3	-3
Ruptures conventionnelles		7	+7
Totaux	25	37	+12

- **Rupture conventionnelle** : Combien avez-vous reçu de demandes ? Combien en avez-vous accepté ?
Quels ont été les critères d'acceptation ?
7 demandes accordées et 4 demandes en attente, une sera accordée à compter de début juillet 2021, une demande refusée qui a été reformulée et 1 reçu aujourd'hui.

- **Remplacement** : Pourrions-nous avoir le détail, par circonscription, du nombre de jours non remplacés depuis la dernière CAPD ?
- **Tableau des journées sans remplacement par période** :

	Période 1 : sept- oct	Période 2 : nov- déc	Période 3 : janv- fév	Période 4 : mars- avril
Ambérieu	18	65	11,5	155
ASH	19,5	8	8	143
Bellegarde	11,5	55,5	36	140,5
Belley	2,5	115,5	21,5	107
Bourg 2	11	49	8,5	128,5
Bourg 3	2	56,5	6,5	84
Bresse	4,5	24	4	31
Jassans	21	62	16,5	112
Cotière	36	80	42	117
Dombes	2	23,5	5	110
Oyonnax	43,5	54,5	42,5	220
Gex Nord	117	108,5	85	99
Gex Sud	98,5	128	98,5	150
TOTAL	387	830	385,5	1597

- **Détachement** : Pourrions-nous avoir la liste des personnels demandant des détachements pour la prochaine année scolaire ?
81 personnes en détachement sur cette année et 15 demandes pour l'année prochaine, des demandes sont en cours de renouvellement.
- **P.E.S.** : Pourriez-vous nous communiquer la date et le lieu d'accueil des stagiaires à la rentrée 2021 ?
Pas encore. 156 PES sont attendus l'année prochaine
- **CAPPEI** : Combien de personnes ont été admises au CAPPEI et combien partent en formation et sur quels modules ?
19 départs
- **Les demandes d'ineat exeat** : Combien avez-vous reçu de demandes ? Combien en avez-vous accordés ?
10 demandes à ce jour. L'instruction est en cours.
- **Disponibilité** : Combien en avez-vous accordées ? 108 de droit, 87 actées. 8 annulées. 13 sur autorisation 2 annulées et 6 accordées parmi les 11
- **Temps partiel** : Avez-vous accepté l'ensemble des demandes ?
L'instruction est en cours, les personnes qui participent au mouvement et celles qui n'y participent pas, on est sur un nombre de demandes qui seraient en hausse car nous avons reçu les dernières au 31 mars

B. Questions diverses des autres syndicats :

Lors des discussions sur les LDG "carrière", le SNUipp-FSU a alerté le ministère sur le fait que les CAPD restent compétentes et doivent donc être réunies pour porter un avis sur la situation des personnels promouvables pour un avancement accéléré d'échelon entre le 1/09/2020 et le 31/12/2020 inclus. De plus, le tableau d'avancement étant établi pour l'ensemble de l'année scolaire, nous avons demandé qu'il soit présenté en CAPD dans son entièreté.

C'est pour cette raison que nous vous demandons la tenue d'une dernière CAPD "avancement accéléré" (comme c'est le cas dans plus de 20 départements actuellement) au cours de laquelle nous aurions connaissance :

- des 2 tableaux d'avancement pour l'accès aux 7ème et 9ème échelon de la classe normale (et donc du barème des derniers promus)

- de la répartition homme / femme
- de la répartition des avis finaux selon les circonscriptions
- des observables académiques déterminant les critères de classement des différents items évalués (suite à l'engagement pris lors de la CAPD "promotions" de février 2020)
- de la liste des promus à l'ancienneté

Il y aura une CAPD promo fin mai début juin.

1. Promotions

- Quelle communication des LDG Académiques "carrière" est prévue : y aura t-il une circulaire départementale ?

Les LDG académiques carrières ont été publiées au BIR du 1^{er} février 2021, quelques éléments départementaux feront l'objet d'une circulaire.

- Quand auront lieu les campagnes 2021 d'accès à la HC et à la classe exceptionnelle ?

Pour les campagnes d'accès à la hors classe, la circulaire devrait être publiée d'ici 15 jours. Pour la classe exceptionnelle, nous sommes dans l'attente des instructions ministérielles.

2. Mobilité

Dans la mesure où les LDG académiques "mobilité" viennent juste de paraître au BIR du 24 mars 2021 et dans la mesure où aucun CTSD ne sera convoqué avant le mois de juin (avec présentation réglementaire de ces LDG), nous nous permettons quelques questions relatives à la mobilité :

- Permutations et Ineat Exeat 2021

- Comment seront gérés les recours entre vos services et les organisations syndicales mandatées ?

Les éventuels recours ont lieu, l'intéressé est reçu avec le représentant syndical qu'il souhaite l'intéressé devant indiqué le nom de l'accompagnant. Il n'y a pas de calendrier, cela se fera première quinzaine de mai.

- Nous demandons la transparence dans la communication future des résultats aux ineat exeat (détail du barème, nombre d'exeat accordé, barème du dernier exeat accordé), pour les organisations syndicales représentatives comme pour les participants, car rien n'a été fait en ce sens l'an dernier.

Les personnes ayant participé ont bien reçu une réponse mais une liste n'est pas communiquée. On n'a pas modifié le barème pour instruire le barème. Nous prenons en compte la situation RH du département, chaque année la DASEN accorde plus d'exeat que la raison lui autoriserait mais il est de sa responsabilité de tenir des équilibres et de faire en sorte que tous les élèves soient enseignés. Tous les ineat sont de fait acceptés.

- Mouvement intradépartemental :

- Comment seront affectés les collègues obtenant leur Ineat (après le mouvement principal) ? Le secteur professionnel de leur conjoint sera-t-il pris en compte ?

Les personnes qui arrivent en INEAT peuvent arriver jusqu'en mi-septembre, ils sont affectés en dernier avec prise en compte de l'adresse s'il y a et prise en compte de leur situation en fonction des possibilités.

- TRS compléments de formateur (voir mail du 26 février sans réponse à ce jour) : comment seront attribuées les fractions des PEMF qui passent de 25 à 33 % ?

L'attribution des fractions se fera dans l'intérêt général, il y a aussi le fait de prendre des alternants à la hauteur d'un tiers, les décharges de direction augmente également. Il y a aussi des modifications des quotités de temps partiels.

3. Autres questions diverses

- Quand aura lieu le versement du forfait mobilité durable ? Combien de demandes ? Ont-elles toutes été validées ?

Le versement est prévu sur la paie d'avril, il y eu 140 demandes et toutes ont été validées.

- Décret relatif à la suspension du jour de carence en cas de covid + :

· 2 collègues ont pu obtenir la régularisation de leur situation (problème de transmission de documents entre différents services) : les arrêtés initiaux ont été modifiés mais le prélèvement d'un jour de carence a été effectué sur la paie de mars. Un correctif sera-t-il automatiquement effectué sur la paie d'avril ? Cela sera fait sur la paie avril pour toutes les demandes traitées avant le 24 mars sinon paie de mai.

- Qu'en est-il de la prolongation de ce décret au-delà du 31 mars 2021 ? Aucune information pour le moment.

· Demande de la liste des coordonnateurs des PIAL du département (nom, fonction, établissement, quotité de décharge inhérente).

35 coordinateurs PIAL , coordinateurs ULIS9, 6 enseignants, 5 directeurs, 5 CPE, 4 directeurs de segpa, 3 CPC, 1 secrétaire, 1 infirmier,. Dans ce cadre ce sont des IMP versées pour le second degré et décharge pour les enseignants du 1^{er} degré (25%) et modalités pour rétribuer les administratifs.

· Commission de réforme : nous demandons que les noms des élus du personnel siégeant en commission de réforme puissent être communiqués aux personnels dont la situation doit y être examinée. Actuellement, les mentions “DIPER 1 et DIPER 2” figurent dans le courrier d’information (voir ci-dessous). Nous nous rapprochons de la commission de réforme pour qu’ils puissent envoyer les bons documents. Nous leur indiquerons les 2 représentants des personnels.

Nombre de départs en retraite ? 63 pour l’année 2020 et 74 prévus en 2021.

Allègement de service ? 14 demandes et la commission d’étude aura lieu début mai.

Nombre de départ en stage Min ? La circulaire nationale n’est pas encore parue.

Calendrier des instances ? CT mi juin